

La date du concours reportée pour fin mars

Page 2

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Onzième année - N° 3793 - Ven. 12 - Sam. 13 février 2016 - Prix : 10 DA

Un semi-remorque heurte violemment un mini-bus à Naâma

Treize morts et deux blessés

Page 4

AADL 1

Tebboune annonce la remise des clefs des logements avant le ramadhan

Page 3

Une vague nommée Bernie Sanders

Par Mohamed Habili

La large victoire de Bernie Sanders sur Hillary Clinton à la primaire du New Hampshire, la deuxième après celle de l'Iowa, remportée celle-là par Clinton mais d'une courte avance, donne plus que jamais à penser que le seul candidat à l'élection présidentielle américaine qui depuis des lustres se soit déclaré socialiste est effectivement en mesure de devenir le successeur de Barack Obama, que cela ne relève pas de l'impossible comme on avait tendance à le croire au début de la campagne. Dans leurs deux derniers débats télévisés, ce sont les thèmes développés par lui, en particulier sur la «rigged economy» (l'économie trafiquée) qui ne profite qu'à 1% de la population, qui ont eu la part du lion. Hillary Clinton s'est vue dans l'obligation de venir sur le terrain de son compétiteur, et de tenter de l'y désarçonner. Ce que bien sûr elle n'a pas réussi à faire, et que d'ailleurs elle ne pouvait pas réussir. Les résultats de la primaire qui s'en est suivie, celle du New Hampshire, ont tenu, en partie au moins, au fait qu'aux yeux des démocrates de cet Etat, il est plus crédible qu'elle sur ce terrain-là. On doit au sénateur du Vermont d'avoir mis à la gauche de l'échiquier politique américain les valeurs de progrès, ringardisées depuis la fin des années soixante-dix, au centre de la campagne pour la présidentielle de novembre prochain.

Suite en page 3

Eventuel remaniement gouvernemental

Le FLN ne veut pas d'Ouyahia comme Premier ministre



Ph > D. R.

Après l'adoption du projet de révision de la Constitution intervenue il y a une semaine, ses nouvelles dispositions devraient entrer en vigueur après sa promulgation par le président de la République mais la question de nomination du Premier ministre amplifie la guéguerre médiatique entre le FLN et le RND. Le vieux parti ne veut pas qu'Ouyahia soit nommé à la tête du gouvernement. Page 3



Industrie pharmaceutique
La Tunisie s'intéresse au marché algérien

Page 8

Spectacle chorégraphique «El Hijra» présenté à Alger

Le calvaire des réfugiés mis en scène

Page 13

Recrutement dans le secteur de l'Education nationale

La date du concours reportée pour fin mars

■ Prévu pour la fin du mois en cours, le concours pour le recrutement d'enseignants est finalement fixé pour la fin du mois de mars. Le nombre de postes à pourvoir reste encore méconnu par le département de Benghebrît qui attend toujours la réponse de la direction de la Fonction publique.

Par Louiza Ait Ramdane

Contrairement à ce qui a été avancé par le ministère de l'Education nationale il y a quelques jours, le concours de recrutement des enseignants pour couvrir le déficit pédagogique auquel l'école publique algérienne est confrontée a été reporté à fin mars. Le ministère de l'Education nationale est dans l'incapacité de maintenir les dates fixées (février) pour le recrutement d'enseignants. Apparemment, la réglementation de la Fonction publique ne leur permet pas d'organiser ce test la fin du mois en cours. Nouria Benghebrît précise, cependant,

que son département attendait toujours leur réponse concernant le nombre de postes à pourvoir et les nouvelles spécialités. En attendant, cela fait des mois que les licenciés aspirent à décrocher un poste parmi les 19 000 approximatifs annoncé par Benghebrît. Il est à noter que la nouveauté cette année est que «le candidat disposera d'une durée d'un mois pour se préparer au concours qui comportera deux épreuves, l'une écrite et l'autre orale, sous la supervision de l'Office national des examens et concours». A noter également que dans le contexte actuel de crise économique, le secteur de l'Education nationale maintient toujours les recrutements afin de combler de déficit en enseignants.

Premier forum national des huissiers de justice à Oran Un rôle économique important, souligne un représentant de la profession

LE RÔLE, à la fois économique et social, de la profession d'huissier de justice, auquel un Forum national est consacré, le même jour à Oran, a été détaillé, jeudi, durant l'émission «L'invité de la rédaction» de la Chaîne III de la Radio algérienne. Pour Mohamed Bousmaha, membre dirigeant des huissiers de justice, cette dernière a représenté une opportunité pour lancer un appel aux pouvoirs publics, auxquels il reproche de ne pas accorder toute la considération qu'il sied aux membres de cette corporation. «Nous avons besoin, déclare-t-il, d'être entendus, d'être perçus comme une force de proposition, sachant le rôle important que nous jouons particulièrement en matière de recouvrement des créances de l'Etat». Signalant que seulement 2% des créances redevables au patrimoine public ont pu être récupérées à ce jour, «40 000 décisions de justice n'ayant pas été suivies d'exécution, depuis 1991», l'invité constate que les 1 659 huissiers répartis dans le pays constituent, à cet effet, une force sur laquelle il faut compter. A titre d'exemple, il cite la récupération de l'impôt sur les quelque 6 000 milliards de DA détenus par les tenants du marché informel, un défi de taille, pour le relèvement duquel M. Bousmaha appelle à faciliter le libre accès au patrimoine des débiteurs. Celui-ci estime, en outre, que les huissiers de justice peuvent contribuer de manière décisive à asseoir la transparence des marchés publics, «mais, s'interroge-t-il, les pouvoirs publics sont-ils prêts à leur permettre de jouer ce rôle ?».

R. N.

Des sanctions allant jusqu'à l'exclusion de cinq ans

Bien que Benghebrît ne cesse d'avertir que les sanctions seront lourdes pour les tricheurs aux examens du baccalauréat depuis qu'elle est à la tête du secteur, les candidats n'ont jamais eu peur ! Les choses échappent chaque année au personnel surveillant qui ne prend pas en considération les moyens technologiques.

Ce qui est sûr cette année, c'est que des mesures rigoureuses ont été prises par le département de Benghebrît à l'encontre des tricheurs et que les surveillants seront appelés à faire preuve de beaucoup plus de vigilance pour éviter le même scénario durant les prochains examens. En effet, les sanctions à l'égard des fraudeurs peuvent aller jusqu'à une exclusion du candidat pour une durée de cinq ans, au lieu de trois comme en vigueur, notamment si le tricheur a eu recours aux nouvelles technologies, a-t-elle indiqué lors de



P.H.D. R.

la conférence régionale des cadres de l'éducation des wilayas du Centre. Pour cela, elle informe que ses services préparent le lancement d'une campagne de sensibilisation au profit des élèves et parents d'élèves pour les sensibiliser à la gravité de la triche lors des examens. Afin d'assurer le bon déroulement des examens, elle a appelé les acteurs concernés à réunir toutes les conditions, rassurant que l'élève bénéficiera d'un accompagnement en réactivant le dispositif de soutien pédagogique destiné aux élèves en classes d'examen, notamment ceux de terminale, à travers notamment l'exploitation de la plateforme numérique de l'Office national de l'enseignement et de la formation à distance. Par ailleurs, la ministre appelle les acteurs concernés à assurer le suivi et le succès de l'opération d'octroi des cartes d'identité biométriques aux candidats au baccalauréat en collaboration avec les services du ministère de l'Intérieur et des Collectivités

locales. Evoquant l'instruction interministérielle n° 03, M^{me} Benghebrît rappelle que son application a permis la promotion des enseignants appartenant aux grades en voie de disparition à des grades de base et nouvellement créés (enseignant principal et enseignant formateur) pour ceux ayant achevé leur formation avant le 3 juin 2012. Elle a aussi, soutient-elle, ouvert la voie à la promotion des enseignants qui s'approprient à achever leur formation durant l'année en cours, outre le versement des rappels des enseignants intégrés du 3 juin 2012 au 30 novembre 2014. L'instruction, à ses dires, a permis la régularisation de la situation de tous les professeurs techniques des lycées, des adjoints d'éducation et de certains fonctionnaires appartenant aux corps de l'Education ainsi que la situation de certains intendants et sous-intendants des wilayas de Tizi Ouzou, Ain Defla et Bouira qui avaient passé leurs examens et étaient suspendus.

Les examens de rattrapage pour fin juin prochain

La ministre de l'Education nationale, Nouria Benghebrît, annonce que les examens de rattrapage pour les trois cycles d'enseignement se dérouleront fin juin prochain. Elle précise que ces examens concerneront les élèves des trois cycles qui auront obtenu une moyenne entre 4 et 4,99 pour les élèves du cycle primaire notés sur 10 et entre 9 et 9,99 pour les élèves notés sur 20. Cette mesure, souligne-t-elle, ne concerne pas les candidats au baccalauréat, au Brevet d'enseignement moyen (BEM) et à l'examen de fin de cycle primaire. Par ailleurs, la ministre souligne que près de 30% des élèves de première année secondaire dont la moyenne se rapproche de la moyenne pédagogique de passage (10/20) redoublent leur classe, appelant les inspecteurs de suivre l'application de cette mesure.

L. A. R.

Face au spectre de la sécheresse

L'eau ne sera pas rationnée

Le ministre des Ressources en eau, Abdelawab Nouri, a estimé à Tipaza que le stress hydrique auquel et confronté l'Algérie, depuis plus de trois mois, n'aura pas d'incidence sur l'alimentation en eau potable des citoyens, écartant, par la même occasion, toute hausse du prix de l'eau. «L'Algérie dispose actuellement d'un stock de sept milliards de m³ d'eau, soit 70% des ressources hydriques superficielles, mais de nouveaux apports hydriques sont plus que souhaitables pour atténuer l'impact de cette sécheresse prolongée», a indiqué le ministre à l'issue de sa visite d'inspection dans la wilaya de Tipaza. M. Nouri a tenu, dans le même contexte, à rassurer le citoyens sur le maintien du prix actuel de l'eau, affirmant qu'«aucune hausse n'est envisagée, pour le moment, et que les pouvoirs publics vont continuer, dans le cadre de la politique sociale du gouvernement, à subventionner cette matière vitale, malgré les difficultés financières auxquelles fait face le pays». Le

ministre des Ressources en eau a annoncé, en marge de la cérémonie de réception du barrage de «Kef Ed-Dir», sur les hauteurs de la commune de Damous, la livraison prochaine de cinq nouveaux barrages, en construction à travers différentes régions du pays. Le barrage de «Kef Ed-Dir» assurera, selon le ministre, «une autonomie totale pour toute la région ouest de la wilaya de Tipaza, en termes d'eau potable, mais également sur le plan de l'irrigation des terres agricoles». D'une capacité de 125 000 m³, cet ouvrage hydraulique a été confié, en 2006, à une entreprise italienne, mais le contrat avec cette entreprise fut résilié pour divers motifs, avant d'être confié, à nouveau, en 2012, à l'entreprise Cosider, pour un montant de 27 milliards de DA. M. Nouri a donné instruction, au cours de cette cérémonie, pour entamer dans les meilleurs délais possibles les travaux de transfert des eaux de ce barrage au profit de onze localités de l'ouest de la wilaya. Une dotation financière d'un mon-

tant de l'ordre de dix milliards de DA a été affectée à ce projet dont vont bénéficier, en outre, six communes limitrophes relevant des wilayas de Chlef et Ain-Defla. Le ministre a procédé, à Cherchell, à la mise en service d'un château d'eau, d'une capacité de 20 000 m³, puis inspecté la station de traitement d'eau de mer de Fouka, d'une capacité de 120 000 m³, où il a insisté sur la nécessité de réfléchir au moyen d'augmenter la capacité de traitement de la station, de façon à «assurer l'autonomie de la wilaya en matière d'eau potable», a-t-il indiqué. Plusieurs infrastructures hydrauliques, en l'occurrence la station de pompage de Sidi-Amar, la station d'épuration de Chenoua et le barrage de Boukerdane, ont été visitées par le ministre qui a saisi cette occasion pour réitérer sa mise en garde aux responsables du complexe Tonic, dont les rejets en mer constituent une réelle menace sur le littoral de Bousmail.

Hani R.

Eventuel remaniement gouvernemental

Le FLN ne veut pas d'Ouyahia comme Premier ministre

■ Après l'adoption du projet de révision de la Constitution intervenue il y a une semaine, ses nouvelles dispositions devraient entrer en vigueur après sa promulgation par le président de la République mais la question de nomination du Premier ministre amplifie la guéguerre médiatique entre le FLN et le RND. Le vieux parti ne veut pas qu'Ouyahia soit nommé à la tête du gouvernement.

Par Nacera Chennafi

Parmi ses dispositions, il y a la nomination du Premier ministre par le président de la République après consultation de la majorité parlementaire. Dans la réglementation et vis-à-vis de la loi rien n'oblige le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, de remettre sa démission et celle de son gouvernement juste au chef de l'État à qui revient à lui seul la prérogative de nommer un Premier ministre et mettre fin à ses fonctions. La nouveauté dans la nouvelle Constitution fait que le Premier ministre soit soutenu par la majorité parlementaire. L'article 77 du projet de révision de la Constitution stipule que le Président Bouteflika nomme le Premier ministre, la majorité parlementaire consultée, et met fin à ses fonctions. Et dans l'article 87 du projet de révision du même texte, il est stipulé que le président de la République ne peut, en aucun cas, déléguer le pouvoir de nommer le Premier ministre, les membres du gouvernement, ainsi que les présidents et membres des institutions constitutionnelles pour lesquels un autre mode de désignation n'est pas prévu par la Constitution. Cette consultation doit être menée exclusivement par le président de la République. Dans ce cadre, le Front de libération nationale se défend comme parti majoritaire au Parlement et que le Premier ministre soit un homme du FLN tout en appuyant Abdelmalek Sellal du fait qu'il est militant du

vieux parti. En attendant la décision du président de la République, le FLN monte au créneau à travers des sorties médiatiques dans lesquelles, il affirme son rejet pour une éventuelle nomination d'Ahmed Ouyahia au poste de Premier ministre. A ce propos, Saddek Bouguettaia, membre du bureau politique du FLN, le dit clairement dans une déclaration à la chaîne privée El bilad, le FLN refuse qu'Ahmed Ouyahia occupe le poste de Premier ministre. Il est clair qu'en dehors des sensibilités politiques entre le FLN et le RND, la conjoncture actuelle en particulier financière et économique demande une gestion efficace. Et il n'est pas écarté aussi un remaniement ministériel, donc, le départ de quelques ministres. Pour certains, le retour d'Ouyahia est possible vu son profil dans la gestion des périodes de crise.

Mais ceci n'est pas la vision du FLN qui affirme que son parti, majoritaire au Parlement, ne dira pas oui à Ouyahia. Pour M. Bouguettaia, si Abdelmalek Sellal est maintenu à son poste de Premier ministre dans le cadre du choix de la stabilité, cela ne dérange pas le FLN puisque c'est un militant du parti. Toutefois, le membre du bureau politique du FLN se ressaisit en rappelant que le poste de Premier ministre relève des prérogatives du chef de l'État affirmant que son parti croit à la sagesse et la vision prospective du président Bouteflika qui est aussi président d'honneur du vieux parti. Il a ajouté que le FLN fait confiance au chef de l'État



P.V.D. R.

qui tiendra à nouveau le FLN à la tête du gouvernement. Pour rappel, en 2006, Ahmed Ouyahia à l'époque Chef du gouvernement avait remis sa démission au Président Bouteflika suite à une polémique au sein du Parlement puisque le FLN avait menacé de procéder à la disposition de motion de retrait de confiance si Ouyahia descendait au Parlement pour présenter la déclaration de politique générale. Par la suite, le Président Bouteflika avait nommé Abdelaziz Belkhadem alors secrétaire général du FLN au poste de Chef du gouvernement mais cette mission n'a duré que deux ans et en 2008, le chef de l'État fait à nouveau appel à Ahmed Ouyahia. Aujourd'hui la guéguerre entre le FLN et le RND est à son sommet même s'il s'agit de deux alliés qui soutiennent le Président Bouteflika. Il est à noter que dans la nouvelle

Constitution, il est stipulé que le Premier ministre coordonne l'action du gouvernement et le gouvernement élabore son plan d'action. «Le changement de gouvernement relève exclusivement des prérogatives du président de la République et c'est à lui de juger s'il est nécessaire de le changer ou pas», avait fait savoir Abdelmalek Sellal à l'issue du vote de la nouvelle Constitution ajoutant que les membres de son staff doivent consentir beaucoup d'efforts en vue de concrétiser les amendements inclus dans la nouvelle Constitution. En dehors du maintien de Sellal ou son départ, un lifting touchera le gouvernement avec le départ de quelques ministres mais rien d'officiel n'est encore annoncé.

N. C.

AADL 1

Tebboune annonce la remise des clefs des logements avant le ramadhan

La remise des logements aux souscripteurs au programme de logement location-vente «AADL 2001-2002» au niveau de la capitale interviendra avant le ramadhan prochain, a annoncé jeudi à Alger le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Abdelmadjid Tebboune. Intervenant lors d'une cérémonie de remise des décisions de pré-affectation au profit des souscripteurs de l'AADL 1, M. Tebboune a précisé que le «taux d'avancement des travaux a atteint 95 % au niveau de plusieurs sites à Alger, ce qui permettra de remettre les clefs avant le mois de ramadhan». Les anciens souscripteurs aux programmes AADL entreront en possession de leurs logements avant la fin de l'année, a souligné le ministre ajoutant que les décisions de pré-affectation concernant les souscripteurs au programme de 2013, seront remises vers la fin de l'année. Près de 125 000 logements

sont en construction dans la wilaya d'Alger, a-t-il ajouté précisant que ces logements seront prioritairement affectés aux souscripteurs de 2001 et 2002, et le surplus destiné aux souscripteurs de 2013. Les souscripteurs au programme de 2013 pourraient, dans certaines wilayas qui ne comptent pas d'anciens souscripteurs, recevoir dès février leurs décisions de pré-affectation.

Rallonge budgétaire pour la construction de 80 000 logements

Le programme de location-vente relancé en 2013 est régulièrement doté de rallonges budgétaires destinées à l'ouverture de nouveaux chantiers. Le programme renferme 230 000 unités de logements, cependant la forte demande des souscripteurs de 2013

(420 000 souscripteurs) a amené le ministère à demander de nouvelles rallonges budgétaires. En 2015, l'AADL a bénéficié d'une enveloppe financière pour la réalisation de 80 000 logements supplémentaires à travers le territoire national et une autre en 2016 pour réaliser le même quota de logements. Le gouvernement avait décidé de consacrer des enveloppes financières pour la réalisation annuelle de 80 000 logements selon la formule location-vente, jusqu'à satisfaction de toutes les demandes formulées au titre de ce programme destiné à la classe moyenne, dont le revenu mensuel ne dépasse pas 108 000 DA. L'agence a procédé lundi dernier à la remise des décisions de pré-affectation au profit des souscripteurs du programme de logement location-vente pour 2001 et 2002.

Meriem Benchaouia

LA QUESTION DU JOUR

Une vague nommée Bernie Sanders

suite de la page Une

En dépit de sa fougue et de sa force de conviction, il n'y aurait sans doute pas parvenu si la crise n'était pas passée par là, ou si seulement les causes qui l'avaient suscitée ont été réellement dépassées. Le fait que le monde est toujours plongé dans la même crise, celle qui a éclaté à la surface en 2008, est en train de changer la donne au plan politique dans nombre de pays. Mais ce changement d'orientation générale n'est nullement plus marqué que dans les principales puissances anglo-saxonnes : en Grande-Bretagne, où un socialiste non moins affirmé que Bernie Sanders, Jeremy Corbyn, a été élu triomphalement à la tête du Parti travailliste, et aux Etats-Unis avec la montée en puissance de Bernie Sanders, ce qui oblige Hillary Clinton, la favorite de départ à l'investiture démocrate, à radicaliser son discours, pour éviter justement d'être débordée à gauche par son rival. L'élection du premier prélué à la forte poussée du second. Il faut croire que ce n'est qu'en France qu'on voit la gauche au pouvoir marcher dans le sens opposé, se montrer convaincue que la prochaine élection présidentielle se gagnera à droite, la crise économique ayant eu dans l'opinion française, à ce qu'elle croit tout au moins, un effet contraire à celui auquel Jeremy Corbyn doit d'être élu à la tête du principal parti d'opposition britannique et Bernie Sanders de faire jeu égal avec Hillary Clinton, au départ la grande favorite non seulement à l'investiture démocrate mais à la succession de Barack Obama, et peut-être même de l'emporter sur elle. Après la primaire du New Hampshire, ce sera le tour de celle du Nevada, puis celle de la Caroline du sud, deux Etats à fortes minorités hispanique et afro-américaine, auprès desquelles Hillary Clinton jouit d'un préjugé favorable. Elle est censée faire bientôt oublier sa déroute du New Hampshire. La partie n'est pas gagnée pour autant. La dynamique qui porte Bernie Sanders pourrait bien dans ces deux Etats aussi lui donner la victoire, et du même coup lui ouvrir l'horizon et pour l'investiture et pour la Maison-Blanche.

M. H.

Un semi-remorque heurte violemment un mini-bus à Naâma

Treize morts et deux blessés

■ Le phénomène des accidents de la circulation fait des ravages et les bilans sont de plus en plus lourds. Jeudi à Naâma, un accident est survenu sur la RN-6 entre un minibus et un camion semi-remorque qui a fait 13 morts et deux blessés, selon un bilan définitif de la Protection civile.

Par Thinhinene Khouchi

Les morts sont nombreux et les questions s'accroissent : Pourquoi autant de morts ? Que faire pour lutter contre cette « tragédie routière » ? Rares sont les journées où on n'est pas témoin d'un accident de la circulation. C'est devenu un rituel « routier ». En effet, le nombre d'accidents est tellement élevé qu'on a plus de risque de mourir au volant de sa voiture que d'une maladie contagieuse. Au Sud comme au Nord, à l'Est et à l'Ouest, les routes déplorent ses victimes. Les corps des victimes, sept hommes, cinq femmes et une fillette, ont été déposés à la morgue de l'hôpital Mohamed-Boudiaf d'Ain-Sefra, où ont été également soignés les deux blessés, dont l'état n'est pas jugé grave et dont un a déjà quitté l'hôpital, selon une source médicale au niveau de cet établissement de santé. L'accident s'était produit au lieu-dit Draa Essaa, à une quinzaine de kilomètres de la commune de Moghrar en allant vers Ain-Sefra, suite à une violente collision frontale entre un camion semi-remorque et un minibus de transport de voyageurs assurant la liaison Moghrar-Ain Sefra avec à son bord 13 passagers, tous décédés dans cet accident, selon la Protection civile. Les services de la PC ont mobilisé 10 véhicules, entre ambulances et camions de lutte anti-incendie, pour les opérations de secours sur les lieux où se sont également rendues les autorités de la wilaya de Naâma pour s'enquérir des conditions d'intervention. Les services de la Gendarmerie nationale ont, de leur côté, ouvert une enquête pour déterminer avec précision les circonstances de ce drame. Selon un bilan établi mercredi par les services de la Sûreté nationale, cinq personnes ont trouvé la mort et 269 autres ont été blessées dans 224 accidents de la

route survenus dans différentes zones urbaines du pays, durant la période du 2 au 8 février. Ce bilan fait ressortir une baisse du nombre d'accidents (-14), du nombre de blessés (-1) et de décès (-3) par rapport à la période précédente. Le facteur humain reste la principale cause de ces accidents avec 91,07%, suivi du non-respect de la distance de sécurité, précise la même source. La petite commune d'Ouled Aouf, dans la daïra d'Ain Touta (Batna), a été le théâtre, le même jour, de deux accidents distincts de la circulation qui ont fait trois morts, a-t-on appris auprès de la Protection civile. Deux collisions se sont produites, la première entre un bus scolaire et un camion à la sortie du lieu-dit Chihat, à 9 km au sud d'Ain Touta, a provoqué le décès sur place du conducteur du poids lourd, un homme âgé de

60 ans, et la seconde entre un véhicule utilitaire et une voiture de tourisme est survenue près d'Ouled Aouf, faisant deux morts, deux hommes âgés de 35 et 57 ans. Des enquêtes ont été ouvertes par les services compétents pour déterminer les circonstances de ces deux accidents. Les choses ne sont pas moins tragiques dans la wilaya de Blida qui a été témoin de la mort de trois personnes et deux individus grièvement blessés dans un accident de la route survenu, mardi en fin de soirée. L'accident a eu lieu sur le tronçon de la route nationale RN04 reliant les communes d'Oued Allegu à Boufarik, lorsqu'un véhicule touristique a dérapé et s'est renversé, ce qui a causé le décès, sur le coup, de trois personnes et de graves blessures à deux autres se trouvant à bord, a-t-on ajouté de même source.



Les dépouilles des victimes ont été transférées à la morgue de l'hôpital Frantz-Fanon (Blida), où ont été transférés également les deux blessés pour bénéficier des soins nécessaires, a-t-on indiqué. Pour faire face à cette tra-

gédie et sensibiliser les citoyens, surtout les jeunes conducteurs qui sont les plus exposés aux accidents de la route, des journées de sensibilisation sont organisées au niveau du territoire national. T. K.

Enseignement supérieur

Clôture des travaux de la commission algéro-tunisienne élargie

Les travaux de la commission algéro-tunisienne élargie dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ont pris fin jeudi à Tunis par la signature d'un procès-verbal des travaux de la commission. Le procès-verbal, qui vise à « développer et renforcer » la coopération commune bilatérale, a été signé par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Tahar Hadjar et son homologue tunisien, Chihab Bouden. Concernant la conférence des recteurs des universités, le procès-verbal a souligné la nécessité d'améliorer la performance pédagogique et de recherche et de généraliser la coopération scientifique. Il a également insisté sur la valorisation du travail entre les universités de la bande frontalière et son élargissement à la majorité des universités pour permettre la présentation de Magister/Master ou le Doctorat (doctorat d'excellence). Le document souligne que la commission veille à définir le domaine de la coopération scientifique dans les spécialités d'intérêt commun sous forme de « projet d'une école de doctorat spécialisée ». Concernant la conférence des directeurs de

centres de recherche scientifique, le procès-verbal précise qu'il avait été convenu de définir quatre axes pour la coopération commune bilatérale consistant en la sécurité alimentaire, la santé, l'environnement, les sciences, les technologies de la communication, l'énergie, sciences de la matière ainsi que les sciences humaines et sociales pour faire face aux défis actuels. S'agissant de la commission mixte chargée du déplacement des étudiants, étudiants-chercheurs, enseignants-chercheurs, le staff administratif et technique, le procès-verbal cite la création d'un « programme institutionnel », précisant que la priorité sera accordée aux domaines d'intérêt commun notamment en ce qui concerne « le développement des programmes, les méthodes pédagogiques communes, la participation aux ateliers de travail et autres ». Concernant l'échange de bourses universitaires entre l'Algérie et la Tunisie, les deux parties ont convenu d'échanger 100 bourses universitaires et 100 places pédagogiques durant l'année universitaire 2016-2017. A cet effet, M. Hadjar a indiqué que les résultats obtenus devraient hisser la coopération algéro-tunisienne à « un

niveau supérieur », ce qui dénote « la volonté des deux pays à aller de l'avant, vers un avenir prospère ».

Les perspectives de la coopération bilatérale « sont prometteuses » notamment dans les domaines de la recherche scientifique, du progrès technologique et de l'échange inter-universitaire, outre des ressources humaines qualifiées à même de consolider les liens bilatéraux, a estimé M. Hadjar.

Le ministre s'est engagé à mettre en œuvre les points contenus dans le procès-verbal, au mieux des intérêts communs des deux pays et en application des orientations du président de la République, Abdelaziz Bouteflika et de son homologue tunisien, Béji Caid Essebsi.

Le ministre tunisien a pour sa part affirmé que la signature de ce procès-verbal « vient hisser le niveau de la coopération bilatérale afin d'aboutir à une vision d'avenir » dans le domaine de l'enseignement supérieur et de tisser des relations d'amitié entre les étudiants des deux pays, cadres de demain, pour « édifier un Maghreb arabe prospère ».

Souad K.

Lutte contre la criminalité

Hamel s'enquiert à Berlin de l'expérience de la police allemande

La visite du directeur général de la Sûreté nationale (DGSN), le général major Abdelghani Hamel en Allemagne, a constitué une opportunité pour s'enquérir de l'expérience de la police allemande, notamment en termes de formation, d'entraînement et de lutte contre la criminalité, a indiqué jeudi un communiqué de la DGSN.

Le DGSN a visité jeudi à Berlin, plusieurs structures de police spécialisées dans la formation et d'autres relevant de la police scientifique et technique ainsi que les services spécialisés dans la lutte contre la criminalité sous toutes ses formes, indique

la même source. A cette occasion le général major Hamel et la délégation qui l'accompagne ont reçu des explications et des exposés détaillés sur les différentes techniques et les équipements logistiques modernes adoptés par la police allemande en matière de formation, de réhabilitation, de police scientifique et technique et de lutte contre la criminalité sous toutes ses formes.

A l'issue de sa visite à ces infrastructures, le général major Hamel a indiqué que sa visite en Allemagne avait constitué une opportunité pour s'enquérir de « l'expérience de la police allemande et ses méthodes

modernes et développées », ce qui « permettra à la police algérienne de consolider son expérience et renforcer son rendement exceptionnel en matière de préservation de la sécurité et de lutte contre la criminalité sous toutes ses formes afin de garantir la sécurité du citoyen et des biens ».

Le DGSN et son homologue allemand, Peter Henzler, avaient signé, mercredi au siège de la police allemande, une déclaration commune dans laquelle les deux parties ont affirmé leur intention commune d'intensifier les contacts, poursuivre le renforcement de leur coopération dans les domaines de la prévention

et lutter contre le crime transfrontalier, la cybercriminalité, la contrebande, la production et la commercialisation de stupéfiants et psychotropes.

La déclaration englobe également la consolidation de la coopération en matière de lutte contre le trafic de biens culturels et œuvres d'art volées outre la lutte contre la falsification de documents et de monnaie.

Les deux parties ont convenu également de consacrer une coopération bilatérale permanente, notamment en matière d'échange d'expériences et d'experts ainsi que la coopération entre les polices scientifiques, la formation continue, la formation

des formateurs et la participation aux cycles d'études et aux conférences communes. Lors de son entretien avec son homologue allemand, ce dernier a salué le niveau exceptionnel atteint par la police algérienne dans plusieurs domaines, mettant en exergue le « rôle important » qu'elle accomplit désormais sur le double plan continental et international grâce à son expérience dans la lutte contre la criminalité sous toutes ses formes, y compris le crime transnational. Il a, dans ce sens, souligné « la disponibilité de son pays à développer et à consolider les fondements de la coopération entre les polices des deux pays ». R. N.

Dédouanement des matières radioactives

Signature d'une convention DGD-Comena

■ Une convention de collaboration a été signée, jeudi à Alger, entre la Direction générale des douanes (DGD) et le Commissariat national à l'énergie atomique (Comena), en vertu de laquelle le dédouanement des sources radioactives ne sera autorisé qu'avec le visa préalable du Comena.



Ph.D. R.

Par Yanis G.

Signé par le directeur général des Douanes, Kaddour Bentahar, et le Commissaire à l'énergie atomique, Mohamed Derdour, ce document stipule que «le dédouanement des sources radioactives, des appareils renfermant des sources radioactives, des matières nucléaires et des équipements spécifiques ne sera autorisé que sur présentation d'un visa d'importation ou d'exportation délivré par le Comena». A travers cette convention, les deux parties se sont engagées à prendre les mesures nécessaires pour limiter au strict minimum le temps de passage en douane de ce type

de produits, qui nécessitent un traitement délicat, pour éviter un impact nocif sur la santé et la sécurité des douaniers et des citoyens. A cet effet, la DGD convient que ses agents douaniers n'ouvriront aucun colis portant le symbole international d'avertissement de la radioactivité (le trèfle radioactif) ou suspecté de contenir des substances radioactives sans la présence d'un agent du Comena ou d'un autre expert qualifié. Pour une collaboration interactive, le Commissariat doit fournir trimestriellement à la DGD la liste des opérateurs autorisés à importer ou à exporter ces produits, et l'informer de toute modification de la législation ou de la réglementation ou toute décision en rela-

tion avec l'importation ou l'exportation de ces produits. L'institution douanière est également appelée à notifier trimestriellement au Commissariat la liste des produits concernés. En outre, des formations périodiques en sûreté radiologique et en réglementation nucléaire seront organisées par le Comena au profit des douaniers pour les sensibiliser sur le danger que recèlent ces matières pour leur santé, a souligné M. Bentahar lors de la cérémonie de signature de cette convention. M. Derdour a, pour sa part, assuré que la nouvelle convention avec l'administration douanière allait contribuer à lutter contre un éventuel trafic illicite de matières radioactives vers/de l'Algérie à

travers les postes frontaliers, protégeant à la fois les douaniers, la population et l'environnement. Il s'agit, de surcroît, de prendre en charge les engagements internationaux de l'Algérie en la matière, a-t-il soutenu. Une première convention de coopération relative à l'échange d'informations en matière d'importation des sources radioactives avait été signée en 2010 entre la DGD et le Comena. Actuellement, les sources radioactives, les appareils renfermant des sources radioactives, les matières nucléaires et les équipements spécifiques sont désignés en Algérie par cinq positions tarifaires qui englobent 14 sous-positions. Parmi ces produits, qui sont utilisés comme intrants industriels ou pour la médecine nucléaire, figurent l'uranium naturel, enrichi ou appauvri, des produits à usage médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire, des réacteurs nucléaires, des emballages en plomb contre les radiations radioactives, des machines et appareils pour la séparation isotopique et des cartouches. Selon M. Bentahar, avec le parachèvement prévu de l'opération d'éclatement des sous-positions tarifaires pour les porter de 6 126 actuellement à 16 000 sous-positions, les produits importés ou exportés (dont les matières et équipements radioactifs) seront mieux identifiés par les services des Douanes, renforçant ainsi le contrôle notamment au niveau des frontières.

Y. G.

Encouragement de l'investissement

Le rôle de la culture entrepreneuriale mis en exergue

Les participants à une journée d'étude sur l'entrepreneuriat et le développement en Algérie ont mis en exergue, jeudi à l'université Aboubekr-Belkaid de Tlemcen, le rôle de la culture entrepreneuriale dans la libération de l'initiative et l'encouragement de l'investissement. Cette culture s'acquiert à travers le rapprochement des connaisseurs et des dispositifs chargés de l'accompagnement des investisseurs, qui permet aux porteurs de projets de se doter de compétences et de performances et de prendre l'initiative. Réda Bentami, enseignant à l'université de Tlemcen et responsable de cette journée, a souligné que plusieurs études ont prouvé que les Algériens ont tendance à adapter

leurs activités économiques à une logique et un style dépourvu d'esprit d'initiative, ce qui conduit souvent à des activités routinières et à une faillite dans un temps court. Après avoir rappelé la conjoncture économique du pays, il a soutenu qu'il faut réfléchir sérieusement à des solutions alternatives pour une économie diversifiée loin de la rente». Cette journée d'étude, organisée par la faculté des sciences humaines et sociales de l'université de Tlemcen en collaboration avec le laboratoire «l'entreprise industrielle dans la société algérienne», avec la participation d'universitaires du pays et des représentants des dispositifs d'emploi et de développement de l'investissement, a pour objectif de débattre des

voies et moyens pour développer l'entrepreneuriat et activer le rôle de proximité de l'université, selon le responsable du comité scientifique, Bachir Mohamed. Les travaux se sont articulés autour de quatre thématiques abordant «les expériences de l'Etat algérien dans l'accompagnement à la création d'entreprises», «l'université, les jeunes et la pensée entrepreneuriale», «les entraves culturelles et les cartes gagnantes» et «l'avenir de l'entrepreneuriat dans la conjoncture économique actuelle».

Souad L./APS

Industrie pétrolière

La réduction des investissements augure d'un rebond des prix du brut

La réduction des investissements dans de nouveaux projets pétroliers en raison de la faiblesse des cours prépare le futur rebond des prix, a estimé jeudi à Londres Patrick Pouyanné, P-DG de Total. «Nous sommes clairement confrontés aujourd'hui à une crise de surabondance d'offre, un excès de capacité qui s'explique aussi parce que la demande a été plus faible qu'attendu», a déclaré M.

Pouyanné lors d'une conférence organisée dans le cadre de l'International Petroleum (IP) Week. «Chuter de 120 à 30 dollars le baril (depuis la mi-2014) a divisé par quatre le chiffre d'affaires des entreprises du secteur pétrolier», a-t-il rappelé, estimant que l'ampleur de ce déclin était inédite, y compris par rapport à la crise traversée par le marché au milieu des années 80, et qu'elle avait des conséquences sur

l'industrie dans son ensemble, l'obligeant à réagir. Si l'offre est excédentaire actuellement à environ 2 millions de barils par jour (mb/j), à court et moyen terme, elle sera déficitaire, prévoit le patron de Total. M. Pouyanné a également tenu à relativiser le niveau des excédents, estimant qu'ils ne représentaient que 2% de la production du marché, qui est de 90 millions de barils, alors qu'en 1985,

ils comptaient pour 6 à 7% de ce marché, qui produisait alors quelque 60 mb/j. En outre, «nous avons des cycles et les cycles se produisent parce que quand les prix sont élevés, nous sur-investissons (...) et nous avons un impact sur la demande. Quand les prix sont bas, nous sous-investissons et la demande devient positive», a-t-il expliqué.

S.O./Agences

Économie palestinienne 2015, «une nouvelle année difficile», selon le FMI

LE FONDS monétaire international (FMI) a qualifié jeudi 2015 de «nouvelle année difficile» pour l'économie palestinienne avec une croissance estimée à 2.8% et qui ne devrait pas dépasser les 3% cette année. Dans un communiqué publié à l'issue d'une visite d'une semaine en Cisjordanie occupée, le FMI affirme que 2015 a été une «nouvelle année difficile pour l'économie palestinienne», et énuméré les raisons de cette faible croissance, notamment la baisse des investissements et des aides des donateurs. A Gaza, si la reconstruction de l'enclave palestinienne après l'agression israélienne de l'été 2014 a permis de relancer l'économie, cela a été entaché par «la lenteur des versements de l'aide, les restrictions (israéliennes) pour l'importation de matériaux de construction, et la situation humanitaire y demeure catastrophique», poursuit le FMI. En mai 2015, la Banque mondiale avait déjà mis en garde contre le danger d'«une crise financière» dans la bande de Gaza sous blocus israélien depuis 2007. Le rapport estimait qu'un «gouvernement palestinien unifié pour la Cisjordanie et dans la bande de Gaza» était nécessaire pour reconstruire l'économie du territoire et appelait également une levée du blocus pour permettre une circulation des biens nécessaires à une reprise de l'économie. Le taux de chômage reste par ailleurs élevé en Cisjordanie, et encore plus à Gaza où deux tiers des jeunes sont sans emploi, rappelle le FMI. Au regard de la situation politique incertaine et de la persistance des restrictions israéliennes, le FMI table en 2016 pour une croissance de 3.3%, selon le communiqué.

Lagarde nommée par le FMI pour un second mandat de cinq ans

LE FONDS monétaire international a nommé, jeudi à Washington, son actuelle directrice générale, M^{me} Christine Lagarde pour un second mandat de cinq ans. Le conseil d'administration du FMI a déclaré jeudi que Lagarde était la seule candidate à ce poste. Nommée en 2011 à la tête du FMI, M^{me} Lagarde a été la première femme à occuper ce poste. M^{me} Lagarde, 60 ans, ancien ministre de l'Economie française, a dirigé le FMI en pleine crise de la dette européenne. Son premier mandat a été caractérisé par une stagnation économique mondiale.

R. E.

Constantine

Les logements Cnep-immo livrés progressivement à partir du mois prochain

■ Les 4 200 logements Cnep-immo non encore remis à leurs bénéficiaires faute de VRD (voirie-réseaux divers) seront «progressivement» livrés à partir de «mars 2016», a indiqué jeudi le wali Hocine Ouadah.

Par Salim L./APS

Au cours d'une visite d'inspection de chantiers d'habitat à Ali-Mendjeli, le même responsable a affirmé, dans une déclaration, que plus des trois quarts de ce programme, soit plus de 3 200 logements situés dans les unités de voisinage (UV) n° 13, 17 et 18, seront réceptionnés «à partir du mois de mars 2016», l'intégralité du projet devant l'être «d'ici à juin 2016».

M. Ouadah a souligné que des efforts «exceptionnels» ont été déployés par les pouvoirs publics pour solutionner le problème des voies et des réseaux divers (VRD) lesquels, a-t-il tenu à préciser, «n'étaient pas inclus dans le marché de réalisation». Réceptionné depuis 2009, ce quota de logements n'a pas été remis à ce jour aux bénéficiaires «faute de VRD dont le chantier n'a été lancé que depuis quelques mois, après la décision du gouvernement de faire supporter par le Trésor public le financement des travaux», a-t-il rappelé. Il reste toutefois, a-t-on constaté, que les travaux de VRD des logements Cnep-immo accusent des retards dans les chantiers des 860 logements à l'UV n° 1 et des 700 logements à l'UV n° 10



pour, a-t-on expliqué, des «raisons en rapport notamment avec les procédures administratives». Le wali, constatant ce retard de visu, a donné des instructions fermes à l'effet de «dépasser les contraintes et d'activer les travaux». Rappelant la complexité des procédures ayant accompagné ce programme Cnep-immo qui a donné lieu à plusieurs mouvements de protestation de la part des souscripteurs, le wali a assuré que «les choses ont beaucoup évolué aujourd'hui» et que le dénouement était

«proche». Au cours de sa tournée de travail, le chef de l'exécutif local, accompagné de représentants du ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, a posé la première pierre de 2150 logements AADL à l'UV n° 20. Il a été annoncé, sur place, que la wilaya de Constantine vient de bénéficier d'un quota de 1 500 unités supplémentaires du même segment, qui s'ajoutent au programme global de 8 150 logements AADL. Le wali qui a eu à inspecter également plusieurs projets de logements de

type public locatif (LPL) et social participatif (LSP) a, par ailleurs, indiqué que les autorités locales «interviendront désormais de façon rigoureuse en vue de l'amélioration de la qualité des logements réalisés par les entrepreneurs privés». Les responsables du ministère de l'Habitat, présents sur site, ont souligné, dans ce contexte, que des mesures coercitives strictes seront appliquées à l'encontre des promoteurs privés défaillants qui pourraient être black-listés.

S. L./APS

Céréaliculture à Ain Témouchent

Des kits d'aspersion distribués au profit de fellahs

Quelque 83 kits d'aspersion ont été distribués par les deux antennes de la Coopérative de céréales et de légumes secs (CCLS) de la wilaya d'Ain Témouchent dans le cadre de l'irrigation de parcelles céréalières et pour pallier les déficits pluviométriques marquant cette saison agricole, a-t-on appris, jeudi, de la Direction des services agricoles (DSA). Ces équipements d'irrigation ont été mis à la disposition de 36 fellahs par les antennes de la CCLS d'Ain Témouchent et de Hammam Bouhadjar, a indiqué Sidi Yakoub Ali, chef de bureau hydraulique à la DSA, invitant les agriculteurs disposant d'un puits à irriguer leurs champs pour compenser les déficits pluviométriques. Pour la réussite de cette opération, la DSA, en étroite collaboration avec ses partenaires,

notamment la Chambre d'agriculture et la CCLS, a lancé des journées de sensibilisation et de vulgarisation en direction des fellahs autour de l'impérieuse nécessité de recourir à ce genre d'irrigation pour renforcer la campagne labours-semailles 2015/2016 qui concerne une superficie totale d'environ 112 000 hectares, a-t-il fait savoir. L'opération qui se poursuit toujours à travers les différentes communes de la wilaya, a touché, à ce jour, une superficie de 1 764 ha, a-t-il encore ajouté, insistant sur le recours à ce mode d'irrigation pour sauver la saison. Pour rappel, la superficie à emblaver pour l'actuelle saison agricole est de 112 000 hectares, toutes céréales confondues, donnant une priorité à la production du blé tendre, très demandé sur le marché. Les préparatifs de cette campagne

2015-2016 ont été marqués par des travaux de préparation des terres agricoles et la mise à disposition des fellahs de plus de 11 000 quintaux de semences et 10 000 quintaux d'engrais et intrants au niveau des antennes de la CCLS. L'année dernière, une production de 2 407 846 qx de céréales a été enregistrée dont 1 031 432,40 qx ont été collectés au niveau des différents points réquisitionnés par ces CCLS à travers la wilaya. Les quantités collectées sont appelées à augmenter avec la réception des deux projets de silos métalliques de 100 000 qx chacun à Ain Larbâa et Ain Kihal. Ces projets sont en cours de réalisation pour un délai de 18 mois et une enveloppe de plus de 678 millions DA de dinars.

Hani A.

Université de Laghouat

Installation d'un centre d'appui à la technologie et à l'innovation

Un centre d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) a été installé jeudi à Laghouat en vertu d'une convention signée entre l'université Amar-Thelidji de Laghouat et l'Institut national algérien de la propriété industrielle (INAPI).

Ce centre, le 32^e à être installé à l'échelle nationale, entre dans le cadre du programme du ministère de l'Industrie et des Mines, lancé en 2012, pour la mise en place d'un réseau de structures du type regroupant les universités, les entreprises économiques et un incubateur d'entreprises, a indiqué le directeur général

de l'INAPI, Abdelhafid Belmehti, en marge de la cérémonie de signature tenue à l'Université de Laghouat. L'installation de ce centre vise à rapprocher l'université de l'entreprise économique, à permettre aux projets innovateurs d'obtenir la propriété industrielle et à créer des entreprises privées en rapport avec ces projets innovateurs, a-t-il expliqué. L'opération d'installation des CATI qui prennent en charge la formation et la vulgarisation, sera suivie par la création de bureaux de transfert de technologie, chargés, entre autres missions, de la commercialisation des

travaux de recherches et inventions, pour une exploitation effective de ces recherches scientifiques.

M. Belmehti a fait part, en outre, du dépôt d'une centaine de demandes de brevet d'invention, dont près de 80% émanant de chercheurs indépendants, au niveau de l'INAPI durant l'année 2015. La convention d'installation du CATI a été signée par le recteur de l'université de Laghouat, Djamel Benbartal, et le directeur général de l'INAPI, Abdelhafid Belmehti.

N.O./agences

Khenchela Projets pour améliorer la qualité des services de l'internet et de la téléphonie

DE NOUVEAUX projets destinés à l'amélioration de la qualité de l'internet et de la téléphonie fixe seront réalisés cette année dans la wilaya de Khenchela, a indiqué jeudi le directeur local d'Algérie Télécom, Karim Naoui. Il est notamment question, selon le même responsable, de la réalisation d'un réseau de fibre optique de 318 km, dont 97 km seront réservés aux zones totalisant une population de plus de 1 000 habitants. Des actions portant, entre autres, sur la modernisation du réseau des télécommunications et sur le raccordement aux équipements MSAN (multi-services access node), seront menées dans le courant de l'année, a ajouté M. Naoui. Seize sur les 21 communes de la wilaya ont été raccordées, en 2015, à ce réseau à travers la réalisation de 221 km de fibre optique, en plus de la modernisation d'anciens câbles, a-t-il également indiqué. L'année dernière a été aussi marquée par l'installation de 9 nouvelles stations de 4G LTE qui ont permis d'offrir un service internet de qualité à près de 10 000 clients, a conclu le responsable local d'Algérie Télécom.

F.O./ APS

M'sila Quinze nouvelles stations MSAN opérationnelles

QUINZE nouvelles stations MSAN (Multi-service access node) sont désormais opérationnelles dans la wilaya de M'sila, a-t-on appris, jeudi auprès de la direction locale d'Algérie Télécom. Mis en service dans les communes de M'sila, Boussaâda, Bouti-Sayah, Khetouti Sed-El Djir, Benzouh, Chellal, Slim, Ben Srour et Sidi-Aïssa, ces équipements portent à 66 les stations MSAN opérationnelles dans cette wilaya, a-t-on ajouté. Cette technologie fondée sur la concentration d'un nombre important de lignes en transport, permet aux abonnés, entre autres, un accès de meilleure qualité à l'internet grâce à un débit pouvant aller jusqu'à huit mégabits, selon la même source. Pour rappel, seize stations de téléphonie fixe 4G LTE avaient été mises en service en janvier dernier dans la wilaya de M'sila.

R.R.



Sahara occidental

Aggravation des violations marocaines des droits de l'homme

■ Les violations des droits de l'homme dans les territoires sahraouis occupés se sont encore aggravées malgré les engagements pris par le Maroc, ont déploré des députés européens qui estiment que ces violations découlent directement de la non-application du droit de la population sahraouie à l'autodétermination.

Par Hatem B./ APS

Les parlementaires européens qui continuent à dénoncer les violations des droits de l'homme dont est victime la population sahraouie, soulignent que les manifestations, toujours pacifiques, de la population sahraouie pour le droit à l'autodétermination sont «violemment réprimées».

De nombreux militants sahraouis arrêtés sont condamnés au cours de procès inéquitables, ont affirmé des eurodéputés, relevant que la pratique de la torture et des traitements inhumains perdure.

«Les libertés d'expression, d'association, d'information et de manifestation ne sont toujours pas respectées», ont-ils encore soutenu, regrettant que des délégations d'observateurs étrangers et des journalistes sont régulièrement expulsés. Citant le cas du journaliste sahraoui Mohamed Benbari, condamné le 12 janvier dernier à six ans de prison par l'autorité d'occupation du Royaume du Maroc, l'eurodéputé Paloma Lopez Bermejo a affirmé que son cas «apporte une preuve supplémentaire de la grave situation des droits de l'homme dans les territoires occupés du Sahara occidental». Cette eurodéputée a interpellé la haute représentante de l'UE aux Affaires étrangères, Federica Mogherini, sur les mesures à prendre pour veiller à ce que son intégrité physique et ses droits fondamentaux soient respectés,

et que par conséquent il soit acquitté, rappelant que ce journaliste avait été maintenu en détention depuis le 26 août 2015. «Il a été arrêté, torturé et emprisonné après qu'il était allé à un poste de police pour renouveler sa carte d'identité, en représailles pour son activisme en faveur du peuple sahraoui sous occupation marocaine», a-t-elle écrit dans sa question adressée à M^{me} Mogherini. Au Sahara occidental, des restrictions à la liberté de réunion et de manifestation continuent d'être imposées plus qu'ailleurs, insistent les eurodéputés qui affirment que les manifestations politiques et de solidarité sont systématiquement interdites ou réprimées dans la violence par les forces de police qui agissent en toute impunité. «La torture demeure également une pratique courante. De plus, la situation des droits économiques et sociaux est négligée, et les libertés individuelles et publiques sont limitées par des contrôles de police draconiens», ont-ils soutenu. Le 20 janvier 2016, une manifestation pacifique tenue à Bojador en faveur du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination a été violemment réprimée par la police, faisant de nombreux blessés en plus de nombreuses arrestations arbitraires, a rapporté l'eurodéputé Paloma Lopez. Deux jours plus tard, a-t-elle poursuivi, une autre manifestation pacifique organisée à Laâyoune en solidarité avec 19 jeunes chômeurs sahraouis en grève de la



PH : DF

faim pour protester contre l'atteinte aux droits du peuple sahraoui a été sévèrement réprimée avec une inégale brutalité. L'eurodéputé Joao Ferreira a interpellé Mogherini sur les personnes blessées lors d'une manifestation demandant de l'emploi, une vie décente et la fin de l'occupation du territoire du Sahara occidental, mais également sur une autre protestation, de diplômés chômeurs, qui a également été violemment réprimée. La députée européenne Ines Cristina Zuber a, quant à elle, insisté sur le cas du citoyen sahraoui Takbar Haddi qui a entamé une grève de la faim devant le consulat du Maroc à Las Palmas (Espagne) pour exiger la remise du corps de son fils, Mohamed Lamin Haidala, tué par des colons marocains à Laâyoune, capitale du Sahara occidental. L'eurodéputé a appelé l'UE à exercer une pression sur le Royaume du Maroc pour l'ouverture d'une enquête sur les événements qui ont conduit à la mort de Mohamed Lamin Haidala et à traduire les responsables de sa mort en justice.

«Dans son dialogue politique avec les autorités marocaines, l'UE a régulièrement exprimé sa préoccupation à propos de la situation des détenus dans les prisons marocaines et son soutien à des mesures visant à lutter contre l'impunité dans les cas avérés de mauvais traitements», a écrit le conseil de l'Europe dans sa réponse. «L'UE a également interpellé les autorités marocaines sur les mesures prises pour se conformer aux engagements internationaux des droits de l'homme, et demande régulièrement à ce que les ONG et les organisations des droits humains aient accès aux centres de détention», a-t-il ajouté. Le chef de la diplomatie de l'UE a, dans sa réponse à la question soulevée par les eurodéputés Lola Sanchez et Estefania Torres Martinez, affirmé que l'Union européenne soutient les efforts du Secrétaire général des Nations Unies pour parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental dans le contexte d'ar-

rangements conformes avec les buts et principes de la Charte de l'ONU.

H. B./ APS

Tunisie Examen d'un projet de couverture territoriale nationale

UN CONSEIL ministériel retreint consacré à l'examen d'un projet de couverture territoriale nationale en système municipal s'est tenu sous la présidence du Chef du gouvernement, Habib Essid. Selon un communiqué de la présidence du gouvernement, le CMR a examiné la stratégie nationale de généralisation du système municipal visant la réalisation d'une couverture territoriale globale dans l'ensemble des collectivités locales de manière à consacrer le principe d'équité et d'égalité entre les citoyens en droits politiques, civils et socio-économiques. Le CMR a également examiné les résultats du diagnostic de la situation municipale et celle des zones concernées aux niveaux de l'infrastructure, des commodités de base, de la composition de la population et des structures culturelles, sociales et économiques actives. Le Chef du gouvernement a souligné, à cette occasion, que la vision finale concernant la couverture du système municipal doit être conforme aux principes constitutionnels et répondre aux attentes des citoyens. Il s'agit, également, a-t-il insisté, de valoriser les expériences relatives à l'organisation administrative du pays de manière à promouvoir le développement économique local et à renforcer la décentralisation.

R.M.

Maroc

Quatre centrales syndicales annoncent une grève générale le 24 février

Quatre centrales syndicales du Maroc ont décidé une grève générale nationale de 24 heures le 24 février en cours pour protester contre l'entêtement du gouvernement et son refus de répondre aux revendications sociales des centrales syndicales. Dans une conférence de presse tenue à Casablanca, l'Union marocaine du travail (UMT), la Confédération démocratique du travail (CDT), l'Union générale des travailleurs du Maroc (UGTM) et la Fédération démocratique du travail (FDT) ont souligné que cette grève générale nationale intervenait pour protester contre l'entêtement du gouvernement et son refus de répondre aux revendications sociales des centrales syndicales.

Cette grève englobera le secteur privé, les institutions publiques à caractère commercial, industriel et administratif ainsi que les collectivités locales et les professions libé-

rales, ont précisé les syndicats. Le secrétaire général de l'UMT, Miloudi Moukharik, a expliqué que la décision grève nationale «est dictée par le contexte de recul des acquis sociaux, notamment dans le sillage de la réforme des caisses de compensation et de retraite à propos de laquelle le gouvernement refuse tout dialogue».

Pour Khadija Zoumi de l'UGTM, la décision de la grève nationale générale fait suite au refus par le gouvernement d'ouvrir une négociation sociale. La décision de la grève nationale générale «a été prise» et «les syndicats ne reculeront sous aucun motif», a déclaré Miloudi Moukharik au site électronique Hespress. La presse locale citant les dirigeants syndicalistes a rapporté que le dialogue des syndicats avec le gouvernement était «dans l'impasse». «Benkirane a fermé la voie du dialogue», avait soutenu

pour sa part le secrétaire général adjoint de la CDT, Abdelakder Zair. La grève touchera tous les secteurs économiques sans exception, a fait savoir le syndicaliste, ajoutant que les syndicats veulent que «toute la population du Maroc et tous les électeurs qui ont placé leur confiance en ce gouvernement participent à cette grève pour protester contre les mesures adoptées en contradiction avec les engagements pris avant les élections». Cette grève générale intervient dans le sillage d'un programme de protestations nationales marquées par une marche nationale organisée le 29 novembre dernier à Casablanca, une grève générale dans la Fonction publique le 10 décembre dernier et un mouvement de protestation devant le Parlement à Rabat le 12 janvier dernier.

Kamel D./Agences



Soudan du Sud

Salva Kiir réinstalle son rival Riek Machar à la vice-présidence

■ Le président sud-soudanais, Salva Kiir, a réinstallé comme vice-président son ennemi juré Riek Machar, chef de la rébellion qui avait déjà occupé ce poste entre 2005 et 2013, une avancée symbolique dans la mise en œuvre de l'accord de paix signé en août dernier.

Par Ali O.

«**M**oi, Salva Kiir Mayardit, président de la République du Soudan du Sud, édicte par la présente ce décret présidentiel qui ordonne la nomination de Riek Machar Teny comme premier vice-président de la République du Soudan du Sud», a annoncé le président dans un décret publié jeudi soir. Cette annonce marque un progrès sur la voie de l'application de l'accord de paix conclu par MM. Kiir et Machar le 26 août 2015 – qui prévoyait un cessez-le-feu et un mécanisme de partage du pouvoir – pour mettre fin à deux ans d'une guerre civile dévastatrice. M. Machar avait déjà été le vice-président de M. Kiir entre 2005 et 2011, quand le Soudan du Sud n'était encore qu'une région semi-autonome au sein du Soudan, puis entre juillet 2011 – après l'indépendance – et juillet 2013, quand il avait été démis de ses fonctions. Quelques mois plus tard,

le 15 décembre 2013, le Soudan du Sud avait plongé dans la guerre civile quand des combats avaient éclaté au sein de l'armée nationale, minée par des dissensions politico-ethniques alimentées par la rivalité à la tête du régime entre M. Kiir et M. Machar. «C'est une bonne nouvelle, parce que c'est un pas en avant dans l'application de l'accord de paix. Cela signifie que nous mettons en œuvre l'accord de paix comme stipulé», a déclaré à l'AFP M. Machar, qui s'exprimait depuis l'Éthiopie. Si la nomination de M. Machar est un signal positif lancé à la rébellion, il faudra encore attendre qu'il retourne à Juba, la capitale où il n'a plus mis les pieds depuis deux ans, pour juger de la bonne volonté des deux camps. «Si je reçois le soutien nécessaire pour assurer ma sécurité, je pense que je serai capable de reprendre mes fonctions dans quelques semaines», a promis M. Machar, sans donner de date précise.

Malgré l'accord d'août, les vio-



R.P. > D.R.

lences n'ont jamais cessé et les belligérants s'accusent mutuellement de ne pas remplir leurs engagements. Les combats opposent aussi à présent de nombreux groupes armés aux agendas souvent locaux. La nature de plus en plus «active» des groupes rebelles transforme le conflit «en une guerre multipolaire avec des affrontements localisés», prévient ainsi Casie Copeland, experte au groupe de réflexion International Crisis Group (ICG). Les discussions sur la formation d'un gou-

vernement d'union nationale sont également pour l'instant toujours dans l'impasse. Elles étaient censées aboutir avant la date butoir du 22 janvier. La décision du président Kiir de tripler le nombre d'États régionaux, passés de 10 à 28, a été mal ressentie par les rebelles, qui l'ont accusé d'avoir compromis un pilier fondamental de l'accord de partage du pouvoir. L'annonce de M. Kiir a été bien accueillie par les habitants de Juba. «C'est une très bonne initiative (...) Ce décret donne de l'espoir au

peuple sud-soudanais», a estimé l'un d'eux, Michael Michal, interrogé par l'AFP. Le Soudan du Sud était devenu indépendant en juillet 2011, après des décennies de conflit avec Khartoum. La guerre civile a éclaté en décembre 2013 à Juba, lorsque M. Kiir, un Dinka, a accusé son ancien vice-président, de l'ethnie Nuer, de fomenter un coup d'État. Plus de 2,3 millions de personnes ont été chassées de chez elles et des dizaines de milliers tuées par la guerre et les atrocités à grande échelle qui l'accompagnent – massacres ethniques, viols, torture, meurtres et recrutement d'enfants, déplacements forcés de populations – dont sont responsables les deux camps. Le Soudan du Sud est aussi dans une situation humanitaire catastrophique. Selon l'ONU, plus de 2,8 millions de personnes ont besoin d'aide alimentaire d'urgence, soit près d'un quart de la population, et 40 000 ont passé un seuil critique. Fin janvier, un groupe d'experts de l'ONU a recommandé au Conseil de sécurité de sanctionner MM. Kiir et Machar, en estimant qu'ils étaient responsables de la majorité des violences commises depuis le début du conflit. A. O.



Points chauds

Abandon

Par Fouzia Mahmoudi

Il y a quelques années quelques voix s'étaient élevées parmi les conservateurs pour assurer que l'avenir du Parti républicain reposait sur le gouverneur du New Jersey, Chris Christie, qui, à l'époque, connaissait une phénoménale popularité. Evidemment, à ce moment-là personne n'aurait osé imaginer que le favori des élections primaires serait l'extravagant milliardaire, Donald Trump. Il avait pourtant la personnalité et le charisme nécessaires pour prétendre à l'investiture de son parti ou du moins mener sa campagne jusqu'au bout, mais la tornade Trump n'aura rien laissé sur son passage et le gouverneur de 53 ans vient cette semaine d'y succomber. Il a annoncé mercredi qu'il abandonnait la course à la Maison-Blanche. Sa décision a été motivée par ses mauvais résultats dans le New Hampshire où il avait massivement investi pour n'arriver qu'en 6^e position mardi soir, avec 7,4% des suffrages. Il s'y était rendu plus de 30 fois, participant à plus de 150 rencontres électorales pour tenter de séduire les électeurs. Dans l'Iowa, premier Etat à voter le 1^{er} février, il était arrivé 10^e, avec 1,8% des voix. Avec ces scores, il était improbable qu'il puisse participer au prochain débat républicain et son financement était condamné à l'assèchement. «J'ai déjà gagné des élections que j'étais supposé perdre, et j'ai perdu des élections que je devais gagner... Cela montre que vous ne savez jamais ce qui va se passer», a-t-il écrit dans un message sur Facebook. «Aujourd'hui je quitte la course sans une once de regret. Je suis si fier de la campagne que nous avons menée et des gens qui l'ont conduite avec moi, de tous ceux qui nous ont soutenus». Forte personnalité, Christie avait mis en pièces Marco Rubio lors du dernier débat du GOP (Grand Old Party), le week-end passé, alors que le sénateur de Floride répétait mécaniquement plusieurs fois la même critique contre Barack Obama. «Le discours mémorisé de 25 secondes», avait ironisé le gouverneur du New Jersey, avançant l'idée que son adversaire de 44 ans n'avait pas la carrure pour être président. Certains soutiens de Christie pour leur part accusent le scandale du «Bridgagate» d'avoir entaché son image auprès des électeurs. En 2014, son entourage avait été en effet accusé d'avoir créé des embouteillages monstres sur un pont reliant le New Jersey à New York, pour punir un maire démocrate qui refusait de soutenir sa campagne de réélection comme gouverneur. Christie avait affirmé ne pas être au courant, sans forcément convaincre. Quelques heures avant lui, Carly Fiorina a annoncé qu'elle abandonnait la course. L'ancienne directrice générale de la multinationale d'informatique Hewlett-Packard, âgée de 61 ans, est arrivée septième dans le New Hampshire mardi, avec 4,1% des voix et n'avait obtenu que 1,9% des suffrages il y a une semaine dans l'Iowa. A la suite de ces deux défections, sept candidats briguent encore l'investiture républicaine avec un Trump menant, lui, derrière, suivi par Ted Cruz, puis de très loin par le reste des candidats. F. M.

Migrants

A Kos, les habitants réticents à la construction du «hotspot»

Une vingtaine de militaires et cinq bulldozers s'affairent depuis l'aube dans une caserne désaffectée de l'île touristique de Kos, un des cinq futurs hotspots grecs d'enregistrement des migrants : mais le chantier est en retard, à cause de l'opposition de la mairie et de nombreux habitants. «Le personnel travaille 24 heures sur 24 et tout est mis en œuvre pour achever l'ouvrage dans les plus brefs délais», assure à l'AFP le commandant Vassilis Klamponis, qui dirige le chantier. Toutefois, il n'y a pour l'instant que les colonnes d'un bâtiment inachevé sur le terrain. Des travaux sont toujours en cours pour aplanir le sol d'une enceinte de 1,5 hectare où des préfabriqués d'une capacité de 800 personnes doivent être installés. La Grèce s'est engagée auprès de l'Union européenne à achever d'ici la mi-février cinq hotspots sur les îles de Chios, Kos, Leros, Lesbos et Samos, situées à quelques kilomètres des côtes turques, et où 70 000 personnes, notamment syriennes, ont encore débarqué depuis le début de cette année, après 850 000 en 2015. «Selon les normes onusiennes, le hotspot fournit de la nourriture, du logement, des soins de santé et procède à l'enregistrement», explique le commandant Klamponis, afin que les migrants

soient mieux dirigés ensuite vers les procédures adaptées à leur cas. Pour avoir manqué de rigueur jusqu'à présent, la Grèce risque de provoquer un rétablissement pour deux ans des contrôles aux frontières nationales de l'espace Schengen, et de se retrouver de fait isolée. Elle doit donc prouver dans les plus brefs délais sa capacité à achever ces hotspots, et depuis dix jours l'armée est de la partie. Mais à Kos, échaudée par la diffusion l'été dernier d'images montrant des centaines de réfugiés errant en plein centre-ville touristique, les choses coïncident, la mairie s'opposant à l'ouverture du hotspot. Car l'île était l'an dernier encore la destination estivale de 1,8 million de touristes, surtout des Allemands, des Britanniques ou des Scandinaves, selon l'adjoint au maire David Gerasklis. «Une enquête récente sur les réservations prévues pour 2016 montre que la baisse sera de 30% par rapport à 2015», déplore-t-il. L'été dernier, des images d'incidents entre migrants entassés dans un stade et policiers anti-émeutes avaient aussi affecté la réputation internationale de l'île. «Personne ne veut revoir cela», souligne Marco Provacchini, le responsable du Haut commissariat aux réfugiés (HCR) des Nations Unies à Kos, qui consi-

dère comme «un pas positif» l'engagement actuel du gouvernement.

Mais Kos n'a toujours aucune infrastructure adéquate. «Onze installations avaient été proposées par la mairie, mais le gouvernement les a rejetées», plaide l'adjoint au maire, qui reconnaît «un différend». Mais elles étaient manifestement sous-dimensionnées. Selon le HCR, en août Kos a accueilli 12 000 migrants, 2 000 seulement en janvier. Cette diminution due à l'hiver et le fait que c'est la morte saison permettent de les héberger dans des hôtels, plutôt qu'à la belle étoile comme cet été. Oscar Perez Ruiz Diaz est un volontaire argentin de l'ONG Mercy Corps, qui s'occupe avec Save the Children de dizaines de familles dans un hôtel du port. Il se réjouit du futur hotspot, «qui permettra une meilleure organisation et de créer des emplois». Un couple afghan, elle enceinte, tenant dans les bras un garçon de deux ans, est venu solliciter auprès de lui l'aide de 250 euros prévue par une banque luxembourgeoise – après l'enregistrement et un entretien – qui leur permettra de partir vers l'Allemagne au plus vite. «Les migrants restent entre 24 et 48 heures» sur l'île d'arrivée, selon le commandant Klamponis.



Spectacle chorégraphique «El Hijra» présenté à Alger

Le calvaire des réfugiés mis en scène

■ Le calvaire des réfugiés mis en scène à Alger par l'Académie des arts de la scène «Profil». Ce spectacle s'inscrit dans le cadre du dixième anniversaire de la création de cet établissement. Décliné en quatre tableaux parfaitement enchaînés, le scénario conçu par la chorégraphe Faïza Maameri, repose sur un couple et leur enfant servant comme fil conducteur de ce spectacle. Une tournée nationale prévue fin février sillonnera plusieurs wilayas dont Constantine, Oran, Sétif et Tizi-Ouzou.

Par Abbla Selles

La compagnie de danse contemporaine dénommée «Profil» aborde le calvaire des réfugiés à travers un spectacle chorégraphique intitulé «El Hijra» présenté à Alger.

D'une durée de 25 minutes, ce spectacle décrit à travers un langage du corps approprié, le parcours du combattant, du départ à l'arrivée, des réfugiés à la recherche d'un monde meilleur.

Sur scène, le langage corporel soigneusement arrimé aux images animées et défilées en arrière-plan donne une fusion audiovisuelle impressionnante.

Décliné en quatre tableaux parfaitement enchaînés, le scénario conçu par la chorégraphe Faïza Maameri, repose sur un couple et leur enfant servant comme fil conducteur de ce spectacle.

Au premier tableau, le couple qui a pris la décision de partir se joint à un groupe au destin commun pour effectuer la traversée supposée les amener à bon port, étape illustrée dans le deuxième tableau.

Le troisième tableau montre l'arrivée comme première réussite symbolisée par un éclat de lumière. Mais, cette euphorie s'estompe vite et laisse place au



désarroi dans le dernier tableau qui prolonge la détresse matérialisée par une lumière «effet nuit».

Servi par neuf danseurs et danseuses, les membres de la troupe ont fait montre d'une parfaite maîtrise du langage du corps, rehaussée par une gestuelle synchrone et subtile.

Sur un fond musical conçu par Djilil Maameri, l'habillage sonore est en totale harmonie avec le thème des réfugiés assigné à ce spectacle. Optant pour une musique évocatrice de tris-

tesse, du désarroi et de nostalgie, la représentation est déroulée sur des morceaux, entre autres, du musicien tunisien Dhafer Youssef et du compositeur allemand Nil Frahm.

La compagnie «Profil» œuvre à la promotion et à la recherche sur le patrimoine dont elle s'inspire. Alliant danse et théâtre, la troupe a participé à plusieurs festivals internationaux de danse où elle a représenté l'Algérie. Diplômée des Beaux-arts en 1979, Faïza Maameri fonde en

2005 «Profil», une école de danse où elle a formé des jeunes talents qui ont brillé, par la suite, sur la scène dans tous les registres de la danse, notamment contemporain.

Organisé par l'Académie des arts de la scène «Profil», ce spectacle marque le 10^e anniversaire de la création de cet établissement. Une tournée nationale prévue fin février sillonnera plusieurs wilayas dont Constantine, Oran, Sétif et Tizi-Ouzou.

A.S.

Constantine capitale de la culture arabe 2015

One man show «Fordja», Toufik Mezaâche en met plein la vue

L'humoriste sétifien Toufik Mezaâche a régalé, mercredi soir, le public du théâtre régional de Constantine avec son one man show «Fordja», présenté dans le cadre du mois du monologue.

Compilation de plusieurs de ses spectacles, tels que «One two three viva l'Algérie» et «Lamfartas», «Fordja» caricature l'amour débordant que vouent les Algériens à l'équipe nationale de football.

Avec pour seul décor une guitare et trois chaises, l'artiste, déployant une palette d'expressions aux gammes étendues, a aussi «imaginé» des scènes de jalousie et d'hypocri-

sie entre femmes au cours d'une fête. Le spectacle, hilarant à souhait, a fait miroiter des liens familiaux «de plus en plus limités et sans chaleur». Mezaâche, aux mimiques très expressives, raconte des choses simples que les gens vivent et subissent au quotidien, mettant les spectateurs devant des scènes des plus loufoques, reflétant de vraies scènes de la vie. Accrochant les spectateurs tout au long de la représentation, Toufik Mezaâche a émerveillé son auditoire en racontant l'amour fou et délirant que portent certains Algériens à leurs «Fennecs». Une passion qui «paralyse» toute une socié-

té et qui n'a pas manqué d'arracher des rires du fond du cœur d'un public rapide à se projeter dans ces scènes cocasses ayant pour vedettes des supporters «fous des Verts».

Fin observateur des «bizarreries» de la société, le comédien a également tenté de «décoder» les gens par les sonneries qu'ils choisissent pour leurs téléphones portables, distinguant, entre autres, «les officiels» qui surfent sur la fibre patriotique et les autres, foncièrement romantiques, aux sonneries «pleurnicheuses».

L.B.

Cinémathèque d'Oran

Le cinéma palestinien à l'honneur

Le cinéma palestinien est à l'honneur à la cinémathèque d'Oran, à l'occasion du cycle qui lui est réservé du 11 au 17 février, a-t-on appris jeudi des responsables de cette structure.

Six films palestiniens seront projetés à cette occasion, dont «La porte du soleil» (2004) de Younsri Nasrallah, qui raconte l'histoire des marches épuisantes de villageois en route pour le Nord, fuyant leurs maisons incendiées et «Eyes of thief» de Najwa Najjar, qui est une coproduction entre la Palestine, l'Algérie, la France et l'Islande, déjà présenté aux festivals de Rio de Janeiro et du Caire et de Londres et au Festival international du film arabe d'Oran (FIOFA) en 2015.

La chanteuse algérienne Souad Massi joue un rôle dans ce film et interprète un extrait de la chanson hawzie «fadh el wahch aliya».

Le film «Gaza Strophe» (2011) de Samir Abdallah et Kheireddine Mabrouk sera également projeté dans ce cycle de cinéma palestinien, de même que «La Terre parle

arabe» (2007) de Maryse Gargour et le film «Dégadé» des frères Tarzan et Arab Nasser qui a remporté le «Anab d'or», plus haute distinction du Festival d'Annaba du film méditerranéen (FAFM) en décembre 2015.

Le cinéma palestinien, jadis militant, s'affirme de plus en plus en tant qu'art véritable

et authentique. Les cinéastes palestiniens découvrent la vie quotidienne en Palestine sous l'occupation israélienne et racontent à leur manière les souffrances endurées par des milliers de Palestiniens privés de leur terre, a-t-on souligné.

M.K.

Journées nationales du théâtre et arts dramatiques à Tissemsilt

Treize troupes en lice du prix «Loualoua dhahabia»

QUELQUE 13 troupes seront en lice pour le prix «loualoua dhahabia», dans le cadre de la 3^e édition des journées nationales du théâtre et arts dramatiques, prévue du 18 au 21 février courant à Tissemsilt, a-t-on appris mercredi, des organisateurs. Cette manifestation, qui sera abritée par la maison de jeunes de la commune de Khemisti, verra la présence de cinq artistes de monodrames, 8 troupes de théâtre, et souligné le président de l'association culturelle «Loualoua» de Tissemsilt. Les organisateurs ont consacré trois prix que décernera un jury composé de spécialistes en 4^e art, en l'occurrence Romana Samia, Azzedine Abbar et Abderrahmane Djaaboubi, ajouté Métafhi Ouahid, commissaire de la manifestation. Des ateliers de formation en écriture dramatique, scénographie, comédie sont programmés outre des conférences données par des universitaires de Sidi Bel-Abbès, a souligné le commissaire de ces journées nationales. L'ouverture de ces journées sera donnée par un monologue «El Houlim» (Le rêve) écrit et mis en scène par Samir Zemouri. L'œuvre traite de la situation de la femme algérienne, a souligné son auteur.

D.R.

RENDEZ-VOUS CULTURELS

Galerie Baya du Palais de la culture Moufdi-Zakaria (Kouba, Alger)

Jusqu'au 27 février :

Exposition collective d'arts plastiques «Diaf Baya», avec les artistes Jaoudet Gassouma, Amel Benghezala, Smail Ouchen et Hammoucha Nouredine.

Galerie d'Arts Asselah Hocine (Alger-Centre)

Jusqu'au 18 février :

Exposition de peinture par l'artiste Abderrahmane Bekhti.

Musée public national de l'enluminure, de la miniature et de la calligraphie

Jusqu'au 26 mars :

Exposition «Le maître et ses disciples» en hommage à Mostefa Ben Debbagh.

Galerie d'art Dar El Kenz

Jusqu'au 20 février :

Exposition des artistes Youcef Hafid, Mourad Belmekki, Ahmad Mebarki, Adlane Samet et Djamel Talbi, à l'occasion du 20^e anniversaire de la galerie.

La galerie est ouverte du dimanche au jeudi de 8h30 à 17h30 et les vendredis et samedis de 11h à 17h30

Complexe culturel Abdelwahab-Salim (Chenoua, Tipasa)

Jusqu'au 14 février de 8h30 à 18h30 :

Exposition d'arts plastiques de l'artiste Irki Mahamed.

Coup-franc direct

Un match émotif, mais...

Par Mahfoud M.

La sélection nationale des U 23 ans jouera un match amical face à la Palestine mercredi prochain. Ce match sera chargé d'émotion, sans nul doute, connaissant la relation historique qui lie les deux peuples algérien et palestinien. Ça sera plus un match gala pour prouver tout l'amour que portent les Algériens aux Palestiniens et à leur cause juste pour le recouvrement de leur indépendance. Toutefois et même avec ce cachet très spécial, il va sans dire qu'il faudra se concentrer sur son sujet pour tenter de bien préparer les Jeux Olympiques qui restent le rendez-vous le plus important pour les Verts qu'il ne faudra pas perdre de vue. C'est le message qui est aussi délivré par le sélectionneur, le Suisse Pierre-André Schürmann, qui a avoué qu'il n'a pas refusé ce match dès que le président de la FAF, Raouraoua lui en a fait part mais qu'il souhaite quand même prendre très au sérieux cette confrontation pour bien préparer le rendez-vous olympique qui ne sera pas une partie de plaisir et qu'il faudra donc bien aborder pour réussir une participation honorable. La qualité technique de l'adversaire ne devrait, en aucun cas, être un frein ni un obstacle pour bien mener son programme de préparation qui doit être bien ficelé. **M. M.**

Sondage France Football

Slimani joueur africain du mois de janvier

L'INTERNATIONAL algérien du Sporting Lisbonne (division 1 portugaise de football), Islam Slimani, a été élu meilleur joueur africain évoluant en Europe du mois de janvier, selon le sondage effectué par le magazine spécialisé France Football. L'ancien joueur du CR Belouizdad (Ligue 1/Algérie) a devancé le Malien des Girondins de Bordeaux (Ligue 1/France) Cheick Diabaté et le Marocain du FC Twente (Div.1/Pays-Bas) Hakim Ziyech. Le meilleur buteur en activité de l'équipe nationale (20 buts) a inscrit 8 buts en cinq matchs de suite en championnat depuis le début de l'année 2016, avant de rester muet lors des deux dernières sorties de son équipe. Au classement des buteurs de la «Liga Nos», Slimani occupe la 2e place avec 16 buts, devancé de sept réalisations par l'attaquant brésilien de Benfica Jonas (23 buts). «C'est mon travail au quotidien et celui de mes coéquipiers en match qui me permettent d'être bon devant le but. Mon métier, c'est de marquer. Cela l'a toujours été depuis le début de ma carrière», a indiqué Slimani dans un entretien accordé à France Football. Slimani n'a pas tari d'éloges sur son entraîneur au Sporting Lisbonne Jorge Jesus qui n'est pas étranger à sa forme actuelle, selon ses propos. «C'est un coach de niveau mondial. Et je n'exagère pas. Le travail au quotidien avec lui est un réel plaisir. Il nous fait progresser, et ça paye pendant les matchs. Parfois, il insiste sur des détails qui peuvent paraître sans importance et subitement, on comprend où il veut en venir. Là, on se dit que tactiquement, c'est un génie», a-t-il conclu.

Championnats d'Afrique 2016 «juniors»

Inès Ibbou atteint le dernier carré

LA JOUEUSE de tennis algérienne, Inès Ibbou, s'est qualifiée aux demi-finales des championnats d'Afrique «juniors» (8 au 13 février), en s'imposant face à la Sud-africaine Nicole Petchey en deux sets (6-2, 6-1), jeudi à Tunis. L'Algérienne, 24e mondiale juniors, qui fait équipe avec la Tunisienne Chiraz Bechri, est également qualifiée dans le dernier carré du tableau double, après sa victoire (6-2, 6-1), face à la paire marocaine composée de Lilya Hadab et Salma Ziouti.

Dans le tableau simple, Ibbou tête de série N.1 du tournoi qui a été exemptée du premier, s'était imposée au deuxième tour face à la Tunisienne Mayssa Tebourbi (6-0, 6-0), et a battu au 3e tour la Sud-africaine, Nadine De Villiers, en deux sets expéditifs (6-0, 6-0).

La Championne d'Afrique en titre a été la seule satisfaisant algérienne dans cette compétition, après l'élimination des quatre autres algériens au 2e tour du tournoi.

Les Palestiniens chaleureusement accueillis

LA SÉLECTION olympique palestinienne de football a été chaleureusement accueillie jeudi après-midi à son arrivée à Alger pour affronter son homologue algérienne mercredi (17h00) au stade du 5-Juillet. La délégation palestinienne a eu, en effet, droit à un accueil populaire au niveau de l'aéroport international Houari-Boumediène d'Alger.

«Nous sommes très heureux de voir nos frères algériens venir ici pour nous saluer. Tout Palestinien aurait aimé être à notre place. Les marques de sympathie des Algériens traduisent leur amour pour la Palestine et leur soutien à une cause qui est aussi la leur», a déclaré le capitaine de la sélection palestinienne, Abdelatif El Bahdari.

Les joueurs palestiniens ont été admirablement surpris par le nombre des accueillants qui ont créé une ambiance de fête avec, au menu, de chaleureux applaudissements et des «youyou» stridents au rythme de la «zorna».

«C'est un accueil qui a vraiment touché les joueurs. On avait eu des échos et une petite idée sur l'accueil qui nous attendait, mais là, il n'y a rien à dire sauf "Bravo" à mes compatriotes», s'est félicité l'entraîneur algérien de l'équipe palestinienne, Noureddine Ould Ali.

Sur le match amical de mercredi contre l'Algérie, le coach, visiblement ému, n'a pas voulu trop s'étaler, notamment sur l'aspect technique de l'empoigna-

de.

«C'est un match amical et fraternel important pour nous dans le cadre de notre préparation à nos deux prochains matchs face aux Emirats arabes unis et Timor-Leste que nous devons remporter pour passer à la phase de poules des qualifications du Mondial-2018», a ajouté Ould Ali.

L'équipe s'est ensuite déplacée au siège de l'ambassade de l'Etat de Palestine à Alger, où l'attendait le président de la Fédération palestinienne de football, Djibril Al Rajoub.

La sélection de Palestine rejoindra dans la soirée son lieu de résidence à l'hôtel «Les Roses» de Blida, où elle séjournera jusqu'à lundi. Elle ira

Ligue 1 Mobilis (20^e journée)

Derby de la Mitidja indécis à Tchaker

■ Le derby de la Mitidja entre l'USM Blida et le RC Arbaâ sera le match phare de cette deuxième journée de la 20^e journée du championnat et qui devrait être très disputée entre deux formations aux objectifs distincts.

Par Imad M.

Pour ce match entre mal classés, l'USMB et le RCA feront tout ce qui est de leur possible pour s'imposer même si Larbaâ a pratiquement perdu toutes ses chances de rester en L1 et le résultat de cette rencontre ne devrait pas trop changer l'ordre des choses.

Blida aura, pour sa part, une occasion de remonter au classement mais cela passera inéluctablement par un succès face à son voisin de Larbaâ. Les pouillains de Bacha savent, désormais, ce qui les attend et devront se donner à fond pour espérer s'en sortir et donc réussir à s'extirper de la zone rouge. Le DRB Tadjenanet se rendra, lui, à Alger pour croiser le fer avec l'USM Harrach complètement groggy après la lourde défaite concédée lors du derby face au NA Hussein Dey (3-0) et qui devra donc se refaire une santé face à cet adversaire coriace. Un autre faux pas de la formation banlieusarde pourrait être fatal, d'autant



que l'objectif du club est de terminer la saison sur le podium. Toutefois, leur mission ne sera pas de tout repos face à la surprise de l'année et qui se souhaite repartir au moins avec le point du nul. La JS Kabylie qui reste sur une victoire salubre face au Chabab (1-0), est appelée à confirmer du côté de l'Ouest quand elle se rendra sur le terrain du RC Relizane qui joue sa survie parmi l'élite. Les Relizanais ne souhaitent pas laisser passer cette opportunité pour soigner leur capital-points,

sachant qu'un faux pas sera synonyme de relégation si la situation ne changera pas durant les prochaines journées. Les pouillains de Bijotat sont prévenus et se doivent de prendre toutes leurs précautions pour éviter un naufrage dans cette rencontre très importante pour eux également tout comme pour la formation locale. **I. M.**

LE PROGRAMME :
Samedi 13 février 2016 :
USMB-RCA(15h)
USMH-DRBT (16h)
RCR - JSK(16h)

EN U 23-Palestine en amical

22 joueurs retenus pour la confrontation

Le sélectionneur de l'équipe algérienne olympique de football, Pierre-André Schürmann a convoqué 22 joueurs en vue du match amical face à la Palestine, prévu le mercredi 17 février à 17h00 au stade du 5-Juillet (Alger). Le technicien suisse a renouvelé à cette occasion, sa confiance au même groupe qui avait composé son billet pour le tournoi de football des Jeux Olympiques Rio de Janeiro 2016 avec cependant deux nouveaux visages du RC Arbaâ : le gardien Merbah Gaya et Bakir Islam. Les coéquipiers de Zineddine Ferhat entameront leur stage au Centre technique national de la FAF à Sidi Moussa (Alger) dimanche prochain, au lendemain de la 20^e journée de la Ligue 1 Mobilis.

Plusieurs séances d'entraînement sont prévues au programme des Olympiques algériens dont une au stade du 5-Juillet, la veille de la rencontre.

Ce match amical entre les sélections olympiques algérienne et palestinienne s'inscrit dans le cadre de la préparation des deux équipes pour les prochains échéances officielles.

Ce sera la première sortie de l'équipe olympique algérienne depuis sa qualification pour les Jeux Olympiques Rio-2016 grâce à sa place de finaliste lors de la Coupe d'Afrique des nations des U23, disputée du 28 novembre au 12 décembre 2015 au Sénégal.

LISTE DES 22 JOUEURS CONVOQUÉS :

Salhi Abdelkadir (ASO Chlef),
Chaal Farid (USM Harrach),
Methazem Oussama (MCE Eulma),
Merbah Gaya (RC Arbaâ),
Benguit Raouf (Paradou AC),
Halaimia Mohamed Reda (MC Oran),
Salah Nour Islam (ASO Chlef),
Abdellaoui Ayoub (USM Alger),
Rebiai Miloud (ES Sétif),
Kenniche Ryad (ES Sétif),
Cherifi Redouane (USM Bel-Abbès),
Ferhani Houari (JS Kabylie),
Ferhat Zineddine (USM Alger),
Semahi Khalil (ASO Chlef),
Benkhemassa Mohamed (USM Alger),
Draoui Zakaria (CR Belouizdad),
Chaddouche Zakaria (ES Sétif),
Meziane Bentahar (RC Arbaâ),
Amokrane Abdelhakim (ES Sétif),
Benkhabla Mohamed (ASM Oran),
Bakir Islam (RC Arbaâ).



ensuite domicile au Centre technique national (CTN) de la FAF à Sidi Moussa en compagnie de l'équipe d'Algérie.

Les 25 joueurs palestiniens retenus pour cette rencontre amicale s'entraîneront durant leur séjour au stade

Mustapha-Tchaker de Blida. Une seule séance est prévue sur la pelouse principale du stade 5 juillet, la veille de la rencontre à 17h00, en plus des entraînements programmés au CTN de Sidi Moussa.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejournalalgerie.com>

Agressions sexuelles en Allemagne 25 Algériens impliqués

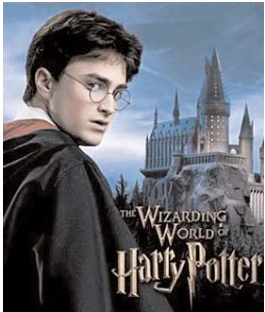
LES AUTORITÉS allemandes ont confirmé l'implication de pas moins de 25 Algériens dans les agressions contre les femmes la nuit du nouvel An (31 décembre 2015), rapportent des médias locaux jeudi. En effet, les premières conclusions de l'enquête des autorités allemandes ont conclu que 25 Algériens sont présumés coupables d'actes d'agressions sexuelles commis dans la ville de Cologne. Aux

côtés des Algériens figurent 21 Marocains, trois Tunisiens, trois Allemands et deux Syriens. Les investigations se poursuivent pour identifier d'autres agresseurs venus d'Irak, du Monténégro et d'Iran parmi les 300 suspects interrogés à la suite de l'agression de pas moins d'une centaine d'Allemandes durant la nuit du réveillon 2016.

R.N.

Harry Potter

J.K Rowling réfute sortir un huitième livre



LA RICHISSIME romancière offre tout de même un joli cadeau aux fans du jeune magicien. Les fans s'attendaient à accueillir, les bras ouverts, un huitième livre sur les aventures d'Harry Potter. Mais que nenni ! La romancière J.K. Rowling, riche auteur de la saga, a précisé sur Twitter qu'il ne s'agissait pas d'un roman mais bien d'un texte de théâtre. La première pièce tirée des aventures du magicien, «Harry Potter et les Reliques de la Mort», le septième et dernier tome de la saga, paru en 2007. Ce texte sera dans un premier temps publié dans une édition «spéciale répétition», cor-

respondant à la version utilisée pour monter la pièce, avant une version définitive «collector» incorporant d'éventuels changements apportés au fil des représentations. Le texte de la pièce «Harry Potter et l'enfant maudit», qui doit sortir le 31 juillet au lendemain de la première mondiale à Londres, était déjà en tête des ventes de livres sur le site britannique d'Amazon jeudi. Un jour après l'annonce de sa publication, ce livre était également en tête des ventes sur le site de la chaîne de librairies britannique Waterstones. Ces deux sites l'offraient à la prévente.

Des tickets vendus en moins de 24 heures

Très attendue, la pièce promet de remporter un immense succès : quelque 175 000 places avaient été vendues en octobre seulement 24 heures après l'ouverture des réservations. «J.K. Rowling et son équipe ont reçu une quantité énorme d'appels de fans ne pouvant venir à Londres pour voir la pièce et qui voulaient l'avoir sous forme de livre», a souligné mercredi David Shelley, président de Little, Brown Book Group, la maison d'édition qui publie le texte.

A.O./Agences

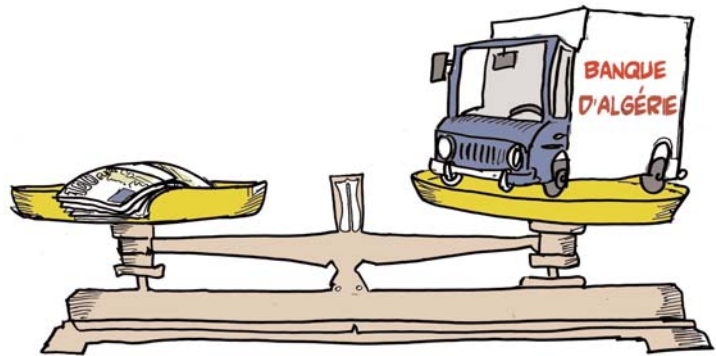
France Gall hospitalisée après «une intolérance médicamenteuse»

FRANCE GALL a été «hospitalisée suite à une intolérance médicamenteuse» mais est désormais «rétablie». C'est ce qu'a indiqué jeudi 11 février la production de la comédie musicale *Résiste*, basée sur les chansons de l'artiste. «Elle est aujourd'hui rétablie et ses médecins l'ont autorisée à reprendre une activité normale», affirme la production dans un communiqué. L'interprète de *Babacar*, dont la durée et le lieu de l'hospitalisation ne sont pas précisés, a «dû subir tous les examens nécessaires afin de se faire soigner» à la suite d'une «intolérance médicamenteuse». Les chansons de France Gall et Michel Berger



sont au cœur de la comédie musicale *Résiste*, mais la chanteuse de 68 ans n'est pas elle-même sur scène. Lancé en fin d'année dernière au Palais des sports de Paris, le spectacle est actuellement en tournée un peu partout en France et reviendra dans la capitale en juin. R.C.

LE DINAR POURSUIT SA CHUTE 1 EURO À 195 DA



Loumis

Djalou@hotmail.com

Criminalité/Berrouaghia

Un réseau de trafiquants de faux billets de 1 000 DA neutralisé

■ Un réseau de faussaires, qui s'appretait à écouler de faux billets de banque de 1 000 DA, a été neutralisé récemment par les éléments de la Brigade mobile de police judiciaire (BMPJ) de Berrouaghia, à 30 km à l'est de Médéa, qui a récupéré un lot de billets de banque imprimés, destinés à alimenter le circuit informel, a-t-on appris hier auprès de la sûreté de wilaya.

Par Hanni Y.

Deux individus, en possession de faux billets de 1 000 DA, ont été appréhendés dans le cadre de l'enquête diligentée par les services de la 1^{re} section de la police judiciaire de la Berrouaghia, a indi-

qué la même source. L'audition des deux mis en cause a permis de remonter au commanditaire de ce trafic, un quinquagénaire, originaire d'une ville limitrophe, au domicile duquel les enquêteurs ont découvert plusieurs indices compromettants, a-t-on ajouté de même source. Un lot

de billets de banque imprimés, de 1000 DA, ainsi que des équipements informatiques (imprimante, scanner et micro-ordinateurs), utilisés dans ce trafic, ont été saisis au domicile du chef de ce réseau, selon la même source.

H. Y.

Drogue

Saisie de près de 5 quintaux de kif traité à Tlemcen

Le service régional de lutte contre le trafic de stupéfiants et de psychotropes a saisi, jeudi, près de cinq quintaux de kif traité destinés à la commercialisation, a-t-on appris hier auprès de la cellule de communication de la sûreté de wilaya de Tlemcen. Agissant sur informations faisant état de l'existence d'une quantité de kif cachée dans les buissons dans les environs de la localité frontalière de

Benkrama, relevant de la daïra de Bab El-Asa, les éléments des services en question, accompagnés d'une brigade canine, se sont déplacés, jeudi après-midi, à l'endroit indiqué et ont procédé au ratissage des lieux, indique la même source. Celle-ci a précisé que l'opération s'est soldée par la découverte d'une quantité de 4,75 quintaux de kif traité emballée dans 18 plaquettes. D'autre part, agissant également sur informations indiquant qu'une quantité de kif

était dissimulée sous les escaliers de locaux commerciaux fermés dans la localité Es-Salem, daïra de Bab El-Asa, une autre opération a été déclenchée, jeudi soir, par les mêmes services. Sur les lieux, les enquêteurs ont découvert 52 plaquettes de kif traité totalisant une quantité de 5,5 kg de stupéfiants, précise la cellule de communication de la sûreté de wilaya de Tlemcen, qui a indiqué qu'une enquête a été ouverte pour éclaircir ces deux affaires. Hamid F.

Terrorisme Des casemates découvertes et détruites à Ain Defla

LE MINISTÈRE de la Défense nationale (MDN) a annoncé, jeudi, dans un communiqué la découverte de caches terroristes au cours d'une opération de ratissage menée par les éléments de l'Armée nationale populaire (ANP) à Ain Defla. Selon les précisions fournies par le MDN, cinq casemates qui servaient de refuge pour des terroristes ont été découvertes et détruites, hier, par l'Armée nationale populaire au cours de cette opération. Des denrées alimentaires et différents objets ont été retrouvés à l'intérieur de ces caches terroristes. R.N.

Prix Mobilis de la presse algérienne Les lauréats honorés

LE PRIX de l'opérateur de téléphonie mobile Mobilis de la presse algérienne a été décerné mercredi soir à Alger, récompensant ainsi 4 travaux portant sur le reportage, l'article de presse, l'illustration de presse, le meilleur travail radiophonique. Le prix de l'opérateur de téléphonie mobile Mobilis de la presse algérienne, qui en est à sa cinquième édition, a été décerné lors d'une soirée conviviale à laquelle a assisté le ministre de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication, Madame Imane-Houda Feraoune. Ainsi, le titre du meilleur travail radiophonique est revenu au journaliste Dardour Nacreddine de Radio Jijel. La journaliste de *Akhbar el Youm*, Abia Aissati, a reçu le prix du meilleur article de presse. Pour son reportage, Mobilis a récompensé le journaliste Boughrara Hakim, du quotidien *Echaab*. Alors que le prix de la meilleure caricature a été attribué à Menai Selma de *El Michwar Essayassi*. La cérémonie est une occasion pour l'opérateur national d'honorer et de féliciter les lauréats. Dans son allocution, le nouveau P-dg de Mobilis par intérim, Mohamed Habibi, a tenu à souligner l'importance de ce genre de cérémonie pour soutenir, encourager et honorer les journalistes qui se distinguent au courant de l'année. Meriem B.